



Des métiers valorisés pour  
une entreprise performante

## De nouveaux accords d'entreprise

**En tant qu'interlocuteur syndical historique de l'OPAL, nous avons contribué à optimiser les nouveaux accords d'entreprise.**

Dans un contexte économique difficile que chacun connaît, cet accord complété des avantages énumérés ci-dessous, a permis de prendre des décisions importantes pour les salariés de l'entreprise.

C'est avant tout le fruit d'un travail collectif, qu'il s'agisse des délégués syndicaux, de la direction des Ressources Humaines et de notre Directeur Général, tout le monde a œuvré pour obtenir ce résultat.

Sans vouloir être exhaustif, voici les points essentiels:

### Dans le cadre de l'accord d'entreprise

#### 1) classification des postes

-Ajustement des postes, ceux-ci sont classés dans chaque catégorie et chaque niveau en tenant compte des critères repris dans le manuel d'analyse des fonctions émanant de l'accord d'entreprise de l'OPAL du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Mais ce tableau fera l'objet d'une réflexion globale plus approfondie au regard des critères d'évaluation réglementaires.

-Valeur du point harmonisée pour l'ensemble du personnel.

#### 2) temps de travail

Le nombre de jours de RTT est porté à 12 dont un réservé à la journée de solidarité. La durée hebdomadaire de travail est de 37 h et les congés annuels sont de 32 jours.

#### 3) primes

La prime de résultat est portée à 9 % de l'assiette pour 2014 et sera de 10% pour 2015 pour l'ensemble du personnel. Cette prime subira une réfaction de 5% de l'assiette à chaque arrêt de travail et à partir du 3ème arrêt de travail (*minorée d'une incidence éventuelle par la redistribution du point secondaire*).

Les agents du Service d'Entretien et les employés d'immeubles bénéficient d'une prime de 22 € pour l'entretien de leur vêtement de travail.

*Les chèques déjeuner remis aux employés d'immeubles ont été impactés par les charges sociales. L'Urssaf a considéré qu'un employé d'immeuble devait déjeuner sur place et qu'il n'était pas en mesure d'utiliser des chèques déjeuner. La participation accordée par l'employeur est donc intégrée dans leur indemnité de logement soit 55 € brut.*

### Dans le cadre de la NAO (négociations annuelles obligatoires)

La valeur du point est augmentée de 1%.

En attendant la mise en place d'une mutuelle pour l'ensemble des salariés, **la participation de l'employeur pour la mutuelle Collecteam est passée à 50%, elle reste de 80 % pour la mutuelle Verspieren.**

**Pour les chèques déjeuner, la participation de l'employeur est passée à 4,98 € par chèque pour 15 chèques par mois sur 12 mois avec une valeur faciale de 8,70 €.**

Avec nous

Prenez la parole

Des choix ont été opérés sur la gestion des prestations sociales, culturelles et de loisirs, dans le domaine du CE et de l'utilisation du CNAS.

Ces choix sont respectables mais nous souhaitons avant tout aujourd'hui vous proposer un **CE de proximité**.

Etre à votre écoute en répondant au mieux à vos attentes et vos désirs!

Par conséquent, nous vous proposons de faire un bilan sur ces choix en recueillant votre point de vue afin d'en tirer des conclusions et n'en garder que le meilleur. Des idées novatrices et alternatives pour les années à venir!

**Chacun d'entre vous a son mot à dire** quelles que soient sa catégorie, sa situation familiale, ses aspirations.

**Favoriser votre pouvoir d'achat  
Veiller au respect, à la préservation et à la  
valorisation de nos métiers. Assister les salariés.  
Amélioration de nos conditions et de nos charges de travail  
Négociations salariales dans les NAO. Prime d'intéressement  
Mutuelle avantageuse pour l'ensemble des salariés  
Nouvelle organisation des astreintes.  
Des prestations CE pour la famille.**



# UNE NOUVELLE EQUIPE POUR VOUS REPRESENTER

préserver une bonne  
ambiance dans notre entreprise



Nicolas Page  
Titulaire collège 2



Emilie Gourlay  
Titulaire collège 2

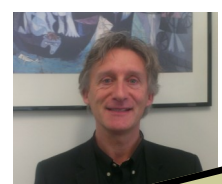
**Nos  
candidats  
pour le  
comité**



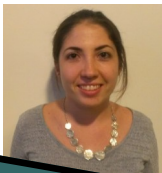
Pascale Poulain  
Titulaire collège 1



Yves Lecaille  
Titulaire collège 1



Thierry Leszczynsky  
Titulaire collège 3



Laura Demarest  
Suppléant collège 2

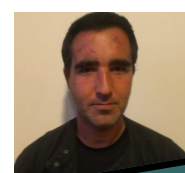


Rudy Meirsmann  
Suppléant collège 2

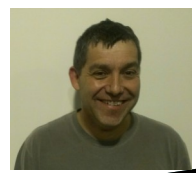
**d'entreprise**



Mickael Perin  
Suppléant collège 1



Outman Zibouh  
Suppléant collège 1

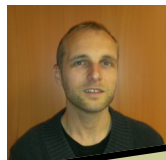


Régis Renard  
Suppléant collège 3

## Nos candidats pour les délégués du personnel



Jean Luc Barbier  
Titulaire collège 2



Rudy Meirsmann  
Titulaire collège 2



Yves Marie Lucot  
Titulaire collège 2



Christophe Dejardin  
Titulaire collège 1



Michel Druet  
Titulaire collège 1



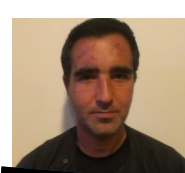
Patrick Xavier  
Suppléant collège 2



Pierre Langlois  
Suppléant collège 2



Yves Lecaille  
Suppléant collège 1



Outman Zibouh  
Suppléant collège 1

### Notre état d'esprit:

Défendre les intérêts de tous les personnels. Défendre notre outil de travail dans un climat économique défavorable. Être proche de vos préoccupations quotidiennes. Apporter un complément social et culturel indispensable à l'épanouissement de chacun des salariés et de leur famille